



PARIS
12 MAI 2022
NUMÉRO // 31

JOURNAL NUMÉRIQUE

DISTRICT DE PARIS DE FOOTBALL

SEMAINE DU
FOOT FEMININ
DU 9 AU 15 MAI 2022



www.district75foot.fff.fr



@d75foot

DISTRICT DE PARIS DE FOOTBALL

Ouvert du LUNDI au VENDREDI
de 10h à 13h et de 14h à 18h
6, avenue Joseph Bédier - 75013 PARIS
Téléphone : 01 88 61 98 40
secretariat@district75foot.fff.fr

SOMMAIRE

RUBRIQUES

Actualités
Informations
Formations
Procès verbaux

COMMISSIONS DE LA SEMAINE

PV de la CDPME du 9 mai 2022

PV de la Commission d'Organisation des Compétitions du 10 mai 2022





LA SEMAINE DU FOOT

féminin

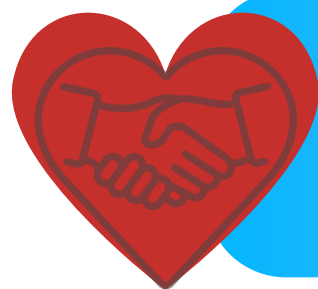
du 9 au 15 mai 2022

Dans le cadre de la semaine du foot féminin, de nombreux clubs parisiens ouvrent leurs portes aux femmes souhaitant découvrir le football.

Les 10 clubs participants à cette opération :

CA PARIS 14 - PUC - PARIS 13 ATLETICO - ES 16 - MENILMONTANT
FC 1871 - LA SALESIEENNE DE PARIS - LA CAMILLIENNE - PARIS FC-
PARIS XVII POUCHET C.S - ENTENTE SPORTIVE PARIS XIII





JOURNÉE DES BÉNÉVOLES

Organisée par la LFA et la FFF, la traditionnelle journée nationale des bénévoles a eu lieu ce samedi 7 et dimanche 8 mai 2022. 1300 dirigeants amateurs dont 9 du District de Paris ont été invités au stade de France à l'occasion de la finale de la Coupe de France.

Puis, ils se sont retrouvés dimanche pour un déjeuner spectacle organisé cette année à la Seine musicale à Boulogne-Billancourt.

Les bénévoles ont pu rencontrer Noël LE GRAET, Président de la FFF et Stéphanie FRAPPART, arbitre de la finale de coupe de France (photo du milieu)

Cet évènement est l'occasion pour la FFF et la LFA de rencontrer et de rendre hommage aux différents acteurs du football amateur qui font vivre le football dans toute sa dimension, sportive, sociale, citoyenne et éducative.

Nous tenions également à remercier tous les acteurs du District de Paris pour leurs engagements tout au long de cette saison.



Qui remportera la coupe cette année ?

LES DEMI-FINALES

DES COUPES

DEPARTEMENTALES DE PARIS

La commission d'organisation des compétitions a effectué les tirages des demi-finales des coupes le mardi 10 mai 2022.

Vous pouvez consulter les tirages des demi-finales sur notre site internet :

District75foot.fff.fr

(dans compétitions rubrique coupe)



ANNONCES RECRUTEMENT



Paris Pouchet XVII recrute des éducateurs et éducatrices, pour les écoles de football, section féminine, U16/U18 et Seniors.

Pour en savoir plus : 551469@lpiff.fr ou au 06.60.12.70.81



L'Académie Football Paris 18 recrute un médiateur insertion jeunesse (F/H).

Pour en savoir plus : academiefootballparis18@gmail.com ou au 01.58.20.14.84



FC Paris Arc-En-Ciel recrute un(e) coach et un(e) coach adjoint(e).

Pour en savoir plus : dir.sport.fcpaec@gmail.com

**N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER
SI VOUS RECHERCHEZ DE NOUVEAUX MEMBRES
POUR LA SAISON 2022/2023**

secretariat@district75foot.fff.fr



LYCÉE FRANÇOIS VILLON

À PARIS (75014)

CHASE ARBITRE

**Classe à Horaires Aménagés Sport d'Excellence*

INSCRIVEZ-VOUS !

RENTRÉE 2022/2023

POUR LES CLASSES DE 2ND & 3E

CONTACTEZ NOUS

01 88 61 98 40

secretariat@district75foot.fff.fr



@d75foot



UNSS
Union Nationale
du Sport Scolaire


**ACADÉMIE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CHASE ARBITRE

DE NOUVELLES INFORMATIONS

De nouvelles informations concernant la Classe à Horaires Aménagés Arbitre.

La classe ouvrira dans le lycée François Villon dans le 14^e arrondissement de Paris, dès la rentrée prochaine. Cette formation sera destinée aux élèves qui entreront en 3^{ème} et en 2^{nde} à la rentrée 2022/2023.

Les futurs élèves de cette CHASE Arbitres seront regroupés avec des élèves d'autres CHASE de l'établissement.

Ils bénéficieront d'un emploi du temps aménagé avec 3 après-midi par semaine de cours sur l'arbitrage. Le mardi et le jeudi, les élèves suivront des cours théoriques sur l'arbitrage. Et le mercredi, les élèves iront arbitrer les matchs de l'UNSS.

La CHASE Arbitre est une belle opportunité pour les élèves souhaitant évoluer dans un milieu sportif et progresser au niveau de l'arbitrage.

La clôture des inscriptions est mi-mai.

Si vous êtes intéressé(e)s, veuillez nous contacter au plus vite via le mail du secrétariat secretariat@district75foot.fff.fr ou par téléphone (01 88 61 98 41).





AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



DISPOSITIF CLUBS « PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX »

CAMPAGNE ANS 2022/2023

LA CAMPAGNE DE SUBVENTION ANS POUR LA SAISON 2022/2023 EST LANCÉE

La Fédération relance pour la 4^e année consécutive la gestion du dispositif « Projets Sportifs Fédéraux » (PSF) de l'Agence Nationale du Sport (ANS) au profit de ses clubs affiliés et instances déconcentrées.

La Fédération poursuit ainsi la mise en adéquation des attributions de subventions en faveur des projets portés par ses clubs par rapport à ses priorités de développement, à savoir :

- La diversification de ses pratiques
- Le développement de la pratique féminine
- Le développement du football loisir
- La structuration de ses clubs
- Le développement du Programme Educatif Fédéral
- La dynamisation de l'arbitrage amateur

Chaque porteur de projet pourra solliciter une subvention pour 3 actions au maximum.

Un seul et unique dossier par porteur de projet (comprenant 1, 2 ou 3 action(s) devra être créé et déposé sur Le Compte Asso.

Le dossier devra être déposé au plus tard le 31 mai 2022 sur la plateforme Le Compte Asso (le code à insérer dans « Compte Asso » pour notre Région est le 1130) : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/wp-login.php>

Conditions de financement :

Pour être financée, l'action doit impérativement avoir commencé avant le 31 décembre 2022.

Retrouvez les conditions d'éligibilités et de financement ainsi que les actions éligibles dans les notes de cadrage FFF ANS (clubs et instances) disponibles ici :

https://fffwaad-my.sharepoint.com/personal/mferri_fff_fr/_layouts/15/onedrive.aspx?id=%2Fpersonal%2Fmferri%5Ffff%5Ffr%2FDocuments%2FNotes%20de%20cadrage%5FFFF%5FANS&ga=1

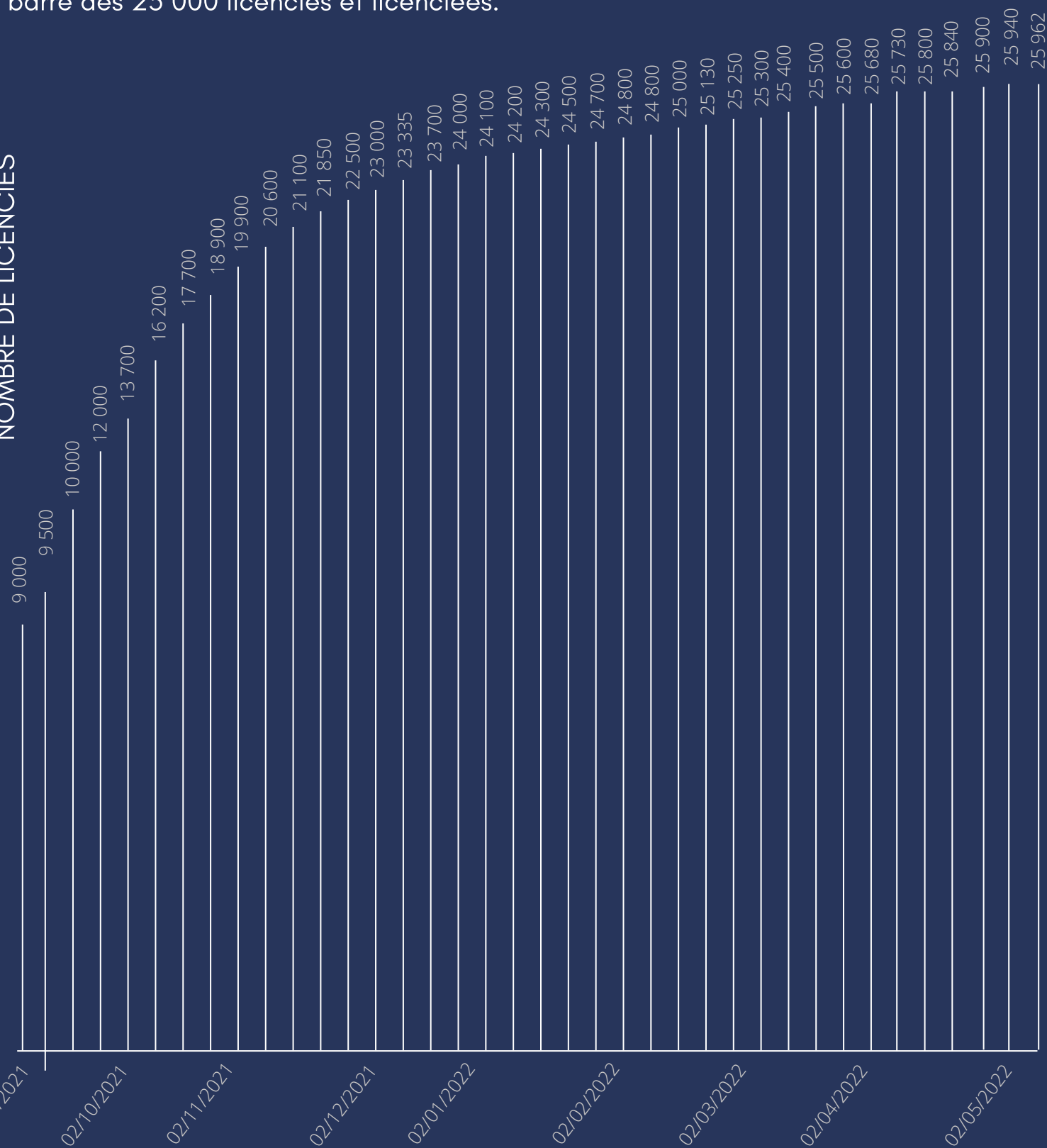
Pour toute question relative à cette campagne FFF ANS PSF, contact mail :

Campagne-ans@fff.fr

NOMBRE DE LICENCIÉS ET LICENCIÉES

Le District Parisien est fier d'avoir dépassé la barre des 25 000 licenciés et licenciées.

NOMBRE DE LICENCIÉS



25 962

ARTICLE 11.

LES OBLIGATIONS

11.1 - Equipes obligatoires

Les clubs dont l'équipe première seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation d'engager :



Division Départementale 1

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
- 3 équipes de jeunes à 11 dont 1 équipe U18 (ou U19 si cette dernière dispute le Championnat National U19), 1 équipe U16 (ou U17 si cette dernière dispute le Championnat National U17) et 1 équipe U14.

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des 3 équipes de jeunes susvisées.

- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit (à 8) dans les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).
- Et d'y participer jusqu'à leur terme.



Division Départementale 2

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
- 2 équipes de jeunes à 11 dans des catégories différentes (U18, et/ou U16 et/ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit (à 8 ou à 6 en U8/U9) pouvant être mixtes ou féminines dans les Critériums régionaux ou départementaux (U10 à U13) ainsi que les plateaux officiels (U8/U9).
- Et d'y participer jusqu'à leur terme.



Division Départementale 3

- 1 équipe Seniors (Dimanche après-midi).
- 1 équipe de jeunes à 11 (U18, ou U16 ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

- 1 équipe de jeunes de football à effectif réduit (à 8 ou à 6 en U8/U9 et à 5 en U6/U7) pouvant être mixte ou féminines dans les Critériums régionaux ou départementaux (U10 à U13) ainsi que les plateaux officiels (U6 à U9).
- Et d'y participer jusqu'à leur terme.



Division Départementale 4

Pas d'obligation. L'équipe qui entraîne des obligations en terme d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division Ligue ou District.

PÉRIODE DE CHANGEMENT DES CLUBS

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

EN PÉRIODE NORMALE

du 1er juin au 15 juillet



HORS PÉRIODE

du 16 juillet au 31 janvier



Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la FFF.

Rappels

Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

Dans toutes les compétitions officielles du football à 11.

Le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté. Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

PRECISIONS

SUITE À LA SAISON BLANCHE

SUR LA DURÉE DE VALIDITÉ DU CACHET MUTATION

Il ne figure aucune mention explicite dans le PV du COMEX du 06.05.2021 sur les conséquences de la saison blanche sur la durée de validité du cachet mutation.

Toutefois, il est indiqué dans ledit PV que : « toutes les décisions des textes fédéraux non visées par les décisions ci-dessus s'appliqueront normalement en vue de la saison 2021/2022 ».

Dès lors, les dispositions de l'article 115 des RG de la FFF (cachet mutation valable pour une période d'un an révolu à compter de la date d'enregistrement de la licence) s'appliquent normalement malgré la saison blanche 2020/2021.

A titre d'exemple, un joueur ayant changé de club en période normale pour la saison 2020/2021 et qui réside dans le même club pour la saison 2021/2022, sera titulaire d'une licence « R » 2021/2022 sur laquelle ne sera pas apposé de cachet mutation et ce, indépendamment du fait qu'il ait ou non disputé des rencontres officielles avec son club.

PURGE DES SANCTIONS

(Extrait du PV COMEX FFF du 06/05/2021) :

DISCIPLINE

« Afin de rétablir une certaine équité entre les licenciés suspendus en matchs et les licenciés suspendus à temps, il est décidé, selon les conditions et modalités détaillées cidessous, une dispense d'exécution de peine pour les suspensions en matchs, prononcées au titre de la saison 2020/2021, dans la limite de 6 matchs. Afin de tenir compte du fait que certains championnats ne sont pas concernés par la saison blanche, cette dispense d'exécution de peine s'appliquera à compter de la saison 2021/2022 de la manière suivante :

- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été arrêté en 2020/2021, il bénéficie alors d'une dispense d'exécution de peine, dans la limite de 6 matchs,
- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été maintenu en 2020/2021 (L1, L2, N1, D1 Féminine, D1 Futsal), sa suspension doit alors être purgée, avec cette équipe, selon les modalités habituelles de purge définies à l'article 226 des Règlements Généraux, sans dispense d'exécution.

En ce qui concerne la purge de ce licencié avec une autre équipe de son club, évoluant dans un championnat qui a été arrêté en 2020/2021, il y a lieu d'appliquer la dispense d'exécution de peine fixée ci-avant.

Il est également précisé, comme la saison dernière, que :

- La sanction elle-même n'est ni modifiée dans son quantum, ni annulée ou amnistiée, et en ce qui concerne les matchs restant éventuellement à purger, après décompte des 6 matchs susmentionnés, il y a lieu d'appliquer les modalités habituelles de purge de l'article 226 des Règlements Généraux,
- La dispense d'exécution de peine ne s'applique qu'aux licenciés personnes physiques (les suspensions de terrain et les sanctions de matchs à huis clos non purgées en 2020/2021 restent donc à purger en 2021/2022). »

EDUCATEURS ET EDUCATRICES

PROCHAINES FORMATIONS

MAI

Module éducateur U9 :

- 26/05/2022 au 27/05/2022 : U9 - Module 7-8 ans.

Lien d'inscription : <https://inscription-formationen.fff.fr/sessions/8009/CFF1-U9>

Module éducateur U11 :

- 30/05/2022 au 31/05/2022 : U11 - Module 9-10 ans

Lien d'inscription : <https://inscription-formationen.fff.fr/sessions/8009/CFF1-U11>

Module éducateur U15 :

- 24/05/2022 au 25/05/2022 : U15 - Module 13-14 ans

Lien d'inscription : <https://inscription-formationen.fff.fr/sessions/8009/CFF2-U15>

Certification CFF1 - CFF2- CFF3 :

- 04/06/2022

FICHE D'INSCRIPTION :

[LPIFF_CFF&Modules_Fiche d'inscription-S21-22_district 75_PASS VACCINAL.pdf \(alcuin.com\)](#)

Télécharger la fiche d'inscription et la renvoyer au plus vite. Les places sont limitées.

PROCÈS VERBAUX

- CDPME du 9 mai 2022

- Commission d'Organisation des Compétitions du 10 mai 2022





Commission C.D.P.M.E

PROCES-VERBAL

Réunion du 09/05/2022

Président : M. Ezzeddine MASMOUDI

Présents : MM. Jean-François CHERUBIN - Gaston GUENA - Pierre-Yves KERLOC'H - Ndala MAKANGU

Excusés : M. Arnaud CIVIT - M. Eric SANDJIVY - M. Lucien SIBA (CDA).

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Ouverture de la séance à 19h05

INFORMATIONS

- **Match n° 23404289 ESP Paris 19 / ES 16^{ème} U14 D1 du 12/02/22**

Remerciant les présences de Mr NUNO MIGUEL Président du club et Mme BIQUELIN - Educatrice de la catégorie U14 de l'ES 16^{ème}, pour la 2ème fois et regrettant l'absence excusée, là aussi pour la 2ème fois du club d'ESP Paris 19^{ème} à cette réunion de la CDPME dominée par le Fair Play qui règne au District 75, la commission décide de désigner 3 arbitres officiels ainsi qu'un délégué officiel. Le paiement de l'arbitre central et du délégué sera à la charge du club recevant, celui des assistants à la charge des 2 clubs.

- **Match n° 23434630 CHAMPIONNET / CAMILLIENNE U 18 D2 du 15/05/22**

vu le classement actuel la commission décide de désigner un arbitre officiel à la charge des 2 clubs.

- **Match n° 23965327 ENFANTS DE PASSY / ANTILLAIS PARIS 19 U 18 D3 A du 15/05/22**

vu le classement actuel la commission décide de désigner un arbitre officiel à la charge des 2 clubs.

- **Match n° 23965428 BON CONSEIL / ESC XV U18 D3 B du 15/05/22**

vu le classement actuel la commission décide de désigner un arbitre officiel à la charge des 2 clubs.

- **Match n° 23965427 J.A.M MONTRouGE/ TROPS FC U 18 D3 B du 15/05/22**

vu le classement actuel la commission décide de désigner un arbitre officiel à la charge des 2 clubs.

- **Match n° 24144689 ES16/ SPORTING Anciens D2 B du 15/05/22**

vu le classement actuel la commission décide de désigner un arbitre officiel à la charge des 2 clubs.

- **Organisation des finales départementales du 11 et 12 juin 2022.** Celles-ci auront lieu au stade Jules Ladoumègue à Paris 19ème. Un délégué officiel sera désigné sur chaque rencontre.

- La remise des attestations et badges des délégués officiels se tiendra **LE LUNDI 23 MAI 2022** à 19H00 au siège du District 75.

Séance levée à 20h20.



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 10/05/2022 en présentiel et audioconférence

Président de séance : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Jean François CHERUBIN - Arthur FLEURY - Anthony PINTO - M. Jacques RIVALS - Pierre-Yves KERLOCH - Éric SANDJIVY

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

CHAMPIONNATS SENIORS

Match n° 23409833 SALESIENNE DE PARIS 2 / JUNIOR ACADEMIE PARIS D3.B du 08/05/22

Courriel de Junior académie Paris du 07/05/2022 déclarant forfait, hors délai, pour être pris comme avis. Lecture de la FMI match non joué motif : absence du club visiteur

Hors de la présence de M. RIVALS, la commission donne match perdu par forfait à l'équipe de Junior Académie Paris (1^{er} forfait) et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

Match n° 23927024 HOMENETMEN A. / ANTILLAIS PARIS 19è D4.B du 03/04/22

Après trois demandes de feuille de match restées infructueuses

La commission donne match perdu par pénalité (-1 point) à l'équipe de Homenetmen A. (score 0/2) et lui inflige une amende 50 € (cf annexe financière)

CHAMPIONNAT ANCIENS

Match n° 23963733 PARIS US SUISSE / COURONNES OFC D2.B du 17/04/22

Après trois demandes de feuille de match restées infructueuses, reprise du dossier. Aucun des deux clubs ne s'est manifesté, la commission ne peut donc savoir si ce match a bien eu lieu.

La commission donne match perdu par forfait aux deux équipes et inflige une amende de 50 € à Paris US Suisse pour ne pas avoir transmis le procès-verbal de la rencontre (cf annexe financière)

Match n° 23931819 DOUZIEME CA / P.U.C. + 45 ans du 03/04/22

Après trois demandes de feuille de match restées infructueuses, reprise du dossier. Aucun des deux clubs ne s'est manifesté, la commission ne peut donc savoir si ce match a bien eu lieu.

La commission donne match perdu par forfait aux deux équipes et inflige une amende de 50 € à Douzième CA pour ne pas avoir transmis le procès-verbal de la rencontre (cf annexe financière)

JEUNES

U14

Match n°23404310 PARIS ALESIA FC / PETITS ANGES PARIS D1 du 07/05/22

Courriel de Petits Anges du 06/05/2022 déclarant forfait avisé dans les trois dernières journées de championnat

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe (1^{er} forfait) Petits Anges Paris et lui inflige une amende de 120 € (cf annexe financière)

Match n°24496224 AF Paris 18 2 / BON CONSEIL AS D3.C (phase 2) du 07/05/22

Courriel de l'AS Bon Conseil du 06/05/2022 déclarant forfait avisé hors délai.

La commission entérine le forfait de l'équipe (2^{ème} forfait) Bon Conseil AS ayant déclaré un premier forfait en phase 1 le 13/11/21 et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

Match n°23930338 COURONNES OFC 3 / ESPERANCE PARIS 19 4 D4.A du 07/05/22

Courriel de l'Espérance Paris 19 du 07/05/2022 expliquant que leur équipe n'a pas pu se déplacer à cause :

- d'un changement jugé tardif de l'horaire du match (mercredi 04 mai à 16H31)
- d'un empressement du district à l'homologuer sans leur accord
- malgré tous leurs efforts, les jeunes ayant cours le samedi matin au collège, il n'a pas été possible pour certains joueurs d'être au rendez-vous.

Lecture de la FMI constatant l'absence de l'équipe visiteuse.

Il est rappelé que les créneaux du week-end sont gérés au plus près d'une façon remarquable par les agents de la DJS au vu du nombre de matches et qu'un créneau donné le mercredi et validé par le district est plus qu'acceptable. Le club de l'Espérance Paris 19 a engagé 5 équipes U14 qui jouaient le 07/05/22 sauf leur équipe 2 aux horaires

suivants :

A 13H les équipes 1 et 4

A 14H leur équipe 3

A 15H leur équipe 5

De plus, il est précisé dans tous les PV de la commission y compris celui-ci rappellent que les horaires officiels des matches U14 sont entre 13H et 17H30 sans que cela nécessite un accord préalable du club adverse pour modification dans cette fourchette d'heures (PV du 14/12/21)

Enfin, les collègues de Paris Ile de France ne fonctionnaient pas le 07/05/22.

Hors de la présence de M. RIVALS, la commission donne match perdu par forfait (2^{ème} forfait) à l'équipe 4 de l'Espérance Paris 19 et lui inflige une amende de 120 € étant dans les trois dernières journées de championnat de cette équipe (cf annexe financière)

Match n° 23930337 CHANTIERS PARIS UA 2 / PARIS XI US 2 D4.A du 07/05/22

Lecture de la FMI match non joué, motif : absence du club recevant (UA Chantier)

Hors de la présence de M. RIVALS, la commission donne match perdu par forfait (2^{ème} forfait) à l'équipe 2 de Chantiers Paris UA et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

U16

Match n°23434718 NICOLAITE CHAILLOT / PETITS ANGES PARIS D1 du 08/05/22

Courriel des Petits Anges du 06/05/2022 déclarant forfait avisé

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe (1^{er} forfait) Petits Anges Paris

Match n°23434271 PARIS 10 RC / COURONNES OFC 2 D2.A du 08/05/22

Courriel de RC Paris 10 du 06/05/2022 demandant le report de match, motif : pas de créneau fourni par la DJS.

La commission fixe la rencontre au 22/05/22 date butoir sous peine de match perdu par forfait au Paris 10 RC.

Match n°23434543 CFFP 3 / PARIS 15 AC 2 D3.A du 08/05/22

Courriel de PARIS AC 15 du 06/05/2022 déclarant forfait avisé

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe 2 (1^{er} forfait) du Paris 15 AC.

Match n°23927263 CAMILLIENNE SP 2 / ESPERANCE PARIS 19 3 D3.B du 08/05/22

Courriel de Camillienne SP du 06/05/2022 déclarant forfait avisé

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe 2 (2^{ème} forfait) de La Camillienne.

Match n°23927261 PARIS 13 ATLETICO 5 / ENFANTS DE PASSY 2 D3.B du 08/05/22

Courriel des Enfants de Passy du 09/05/2022 expliquant que tous les joueurs ne sont pas venus au rendez-vous d'avant match. (7 au lieu de 12 convoqués)

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe 2 (1^{er} forfait) des Enfants de Passy et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

U18**Match n°23965513 RACING CLUB 18 / NICOLAÏTE CHAILLOT 2 D3.C du 08/05/22**

Courriel de Nicolaïte Chaillot du 06/05/2022 déclarant forfait avisé (1^{er} forfait)

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe 2 (1^{er} forfait) de Nicolaïte Chaillot.

DIVERS TOUTES CATEGORIES**HORAIRES OFFICIELS**

De même, la commission fixe désormais des plages horaires officielles pour les coups d'envoi qui ne nécessitent plus l'accord des deux clubs (PV du 14/12/21) :

Match du samedi après-midi de 13H à 17H30 (U14 – séniors féminines) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

Match du dimanche matin de 09H à 11H30 (CDM – Anciens – critérium +45ans)

Match du dimanche après-midi de 12H à 16H (U16 -U18 – séniors) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

L'annexe des horaires officiels des rencontres publiée le 14/09/21 est ainsi modifiée.

FEUILLES de MATCH MANQUANTES**1^{er} APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :**

Match n° 23926947 JAM / JS PARIS Séniors D4.A du 08/05/22

Match n° 23404533 CHAMPIONNET / PARIS 13 ATELTICO 3 U14 D2.A du 07/05/22

Match n° 23931841 PARIS 19 ESP. 2 / DOUZIEME CA Anciens + 45 ans du 08/05/22

3^{ème} ET DERNIER APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

Match n° 23931836 DOUZIEME CA / PARIS 13 ATLETICO 2 Anciens + 45ans du 24/04/22

FORFAITS GENERAUX**SENIORS D3**

CHANTIERS UA (PV du 28/09/21)

RC PARIS 10 (PV du 15/02/22)

SENIORS D4

PETITS ANGES ES 3 (PV du 05/10/21)

MERCENAIRES ALUMNI (PV du 26/10/21)

US SPEALS (PV du 09/11/21)

PANAMICAINE 2 (PV du 08/02/22)

PETITS ANGES ES 2 (PV du 29/03/22)

SENIORS CDM

ENFANTS GOUTTE D'OR (PV du 26/10/21)

PARIS 15 AC (PV du 26/04/22)

SUISSES DE PARIS 2 (PV du 26/04/22)

SENIORS FEMININES D1

MACCABI PARIS METROPOLE (PV du 19/10/21)

FC SOLITAIRES PARIS (PV du 26/10/21)

PARIS FEMININ FC (PV du 30/11/21)

U18 D3

TERNES CS (PV du 05/10/2021)

ES SEIZIEME 3 (PV du 08/02/22)

U16 D3

MINIS AND MAXI (PV du 21/09/21)

ES PARIS 13.2 (PV du 21/09/21)

RACING CLUB 18 (PV du 09/11/21)

ESC PARIS 20 (PV du 16/11/21)

ES PARISIENNE 2 (PV du 21/12/21)

ENFANTS de la GOUTTE D'OR (PV du 15/03/22)

CHANTIERS PARIS UA 2 (PV du 29/03/22)

CHANTIERS PARIS UA (PV du 05/04/22)

ESC XVème (PV du 05/04/22)

U14 D2

ES PARISIENNE 2 (PV du 09/11/21)

ESC 20^{ème} (PV du 15/02/22)

PETITS ANGES ES 3 (PV du 29/03/22)

U14 D3

ESC XVeme (PV du 05/10/21)

ES PARISIENNE.3 (PV du 19/10/21)

FC SOLITAIRES PARIS 3 (PV du 26/10/21)

ANCIENS D2

OP 15 (12) (PV du 12/10/21)

PARIS XVII POUCHET (PV du 01/02/22)

U14 D4

MINI AND MAXIS (PV du 21/09/21)

RACING CLUB PARIS 18 (PV du 16/11/21)

ANCIENS +45 ANS

LA SALESIENNE (PV du 28/09/21)

PETITS ANGES ES (PV du 05/10/21)

TIRAGES DES COUPES DEPARTEMENTALES**COUPE 75 SENIORS**FINALISTES : **PARIS CA - PARIS 13 ATLETICO 2****COUPE 75 SENIORS Amitié**FINALISTES : **PARIS 13 ATLETICO 3 - SALESIENNE 2****COUPE 75 CDM**

1/2 de finale le 22/05/22 – tirage effectué le 10 mai (voir site)

COUPE 75 SENIORS Féminines

1/2 de finale le 21/05/22 – tirage effectué le 10 mai (voir site)

COUPE 75 U20FINALISTES : **AF PARIS 18 – PITRAY OLIER PARIS****COUPE 75 U18**

1/2 de finale le 22/05/22 – tirage effectué le 10 mai (voir site)

COUPE 75 U16FINALISTES : **PARIS 13 ATLETICO 2 – SALESIENNE****COUPE 75 U16 Amitié**

1/2 de finale le 22/05/22 – tirage effectué le 10 mai (voir site)

COUPE 75 U14FINALISTES : **PARIS FC – PARS 13 ATLETICO****COUPE 75 U14 Amitié**FINALISTES : **PARIS ALESIA FC 2 – PARIS 13 ATLETICO 3****COUPE 75 Anciens**

1/2 de finale le 22/05/22 – tirage effectué le 10 mai (voir site)

COUPE football loisirs et critères de SA M & SA APM

1/2 de finale le 21/05/22 – tirage effectué le 10 mai (voir site)